



N°5  
Décembre 2017

Aveyron  
amont

# Aveyron amont

Bulletin de liaison \_ Contrat de rivière Aveyron amont

## > édit'eau

Le SMBV2A\* s'apprête à souffler sa première bougie. Créée début 2017, cette nouvelle structure se substitue aux anciens syndicats amont (SIAH HVA) et aval (SIAV2A), ainsi qu'à l'ancienne association de préfiguration (APCRAA) aujourd'hui dissoute. Rodez Agglomération adhère également au SMBV2A pour le territoire médian. Cette nouvelle structuration offre ainsi une meilleure lisibilité de l'action territoriale en faveur des milieux aquatiques du bassin versant Aveyron amont, tout en accroissant son efficacité. L'ancrage territorial des élus comme des techniciens reste préservé, ce qui fait d'eux de véritables relais de terrain, proches des réalités locales. Ainsi, sur la base des investissements déjà engagés par les anciennes structures, de belles actions sont en cours de déclinaison (travaux liés aux plans pluriannuels de gestion, contrat territorial Serène, mon école, mon cours d'eau...). De nouveaux projets se dessinent également sur les différentes parties du territoire : le projet d'Onet-le-Château autour des champs d'expansion de crues de l'Auterne, les aménagements de diversification des écoulements sur la Serre ou encore l'actualisation du programme d'actions du contrat Serène permettant de tester des démarches innovantes. Ces projets sont plus particulièrement présentés au travers de ce nouveau bulletin de liaison. C'est bien dans cet esprit de collaboration étroite, constructive et résolument optimiste, que je souhaite poursuivre mon engagement au service de ce syndicat. Dans ce cheminement, je sais pouvoir compter sur l'équipe d'élus (notamment mes vice-présidents), de techniciens qui m'entourent au quotidien, et enfin des incontournables partenaires techniques et financiers, dont l'Agence de l'eau, pour mener à bien les différents projets.

**Michel ARTUS**

Président du SMBV2A\*

\* SMBV2A : syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont.



L'Aveyron à Vezis / CF

## INSTALLATION DU SMBV2A

Le syndicat est piloté par les élus du bassin versant : 1 élu référent, relais de terrain incontournable, représentant à l'échelle de la commune, et une vingtaine d'élus siégeant au conseil syndical pour valider les orientations. Les actions sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire, fruit de la mutualisation des agents des anciennes structures gestionnaires des milieux aquatiques. Pour répondre à l'enjeu de la gestion durable des milieux aquatiques tout en prévenant les inondations, une synergie forte est recherchée entre opérationnalité et solidarité de bassin versant. L'objet de cette lettre est de présenter les premières actions du SMBV2A répondant à ce double objectif.



# BILAN DES PREMIÈRES ACTIONS ET PERSPECTIVES 2018

*Mise en dérivation du plan d'eau de Cavagnal,  
à La Fouillade, présentée lors d'une journée technique « plan d'eau »  
du Contrat territorial Serène / CF*



*Clôture pour une gestion  
pastorale du site (Onet-le-Château) / VM*



## Nostre Seigne « notre zone humide »

Suite à l'appel à projet « Valorisons et restaurons les zones inondables » initiée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et dans une optique environnementale et pédagogique, la municipalité d'Onet-le-Château, le SMBV2A et la CATZH Aveyron ont souhaité reconquérir et mettre en valeur les zones d'expansion de crues de l'Auterne (ZEC).

Le projet repose sur trois volets :

- la préservation et la restauration de la zone humide,
- la mise en place d'une gestion pastorale extensive par le lycée agricole de La Roque permettant à la fois le maintien d'une activité agricole et un entretien de la zone humide,
- l'aménagement d'un itinéraire récréatif sur des pontons en bois en vue de sensibiliser la population quant à l'importance des zones humides (fonctions biologiques, hydrologiques et épuratrices) et d'apprécier les richesses floristiques et faunistique. Ces actions sont réalisées grâce au concours financier de l'Agence de l'eau participant à hauteur de 80 % dans le cadre de l'appel à projet.

## Le Contrat Serène

Les cours d'eau du bassin de la Serène, situés dans un contexte rural, présentent plusieurs problématiques ne permettant pas d'atteindre les objectifs de bon état : ensablement marqué, hydrologie perturbée, et qualité de l'eau dégradée.

Sur la base de ce diagnostic, partagé avec les différents acteurs représentatifs du territoire, 33 actions transversales sont mises œuvre sur le terrain depuis 2014. Ces dernières concernent à la fois l'amélioration des systèmes épuratoires (collectifs et non-collectifs), l'adaptation des pratiques agricoles (limitation de l'érosion, optimisation de la gestion des plans d'eau...), ou encore la préservation et la valorisation des milieux (zones humides, lutte contre les espèces invasives...). Les deux dernières années du contrat (2017 et 2018) sont plus particulièrement vouées à la mise en œuvre du volet agricole dont les principales actions sont les suivantes : réalisation de diagnostics « érosion / bocage » et « plans d'eau », proposition d'engagement de mesures agro-environnementales auprès des exploitants, aides à l'acquisition de matériel agricole permettant de limiter l'érosion et les transferts de polluants, plantations de haies, travaux d'optimisation de plans d'eau, etc.

Le SMBV2A, via l'intervention d'un de ses techniciens, est chargé d'animer ce dispositif qui privilégie l'écoute et la participation des acteurs de terrain dans le cadre d'adhésions volontaires.

Cette démarche innovante pourrait être adaptée à d'autres contextes agricoles du bassin Aveyron amont à partir de 2019.



Enlèvement d'embâcle, pont de Bramefon, Palmas d'Aveyron / VM



« Mon école mon cours d'eau »  
à Recoules  
Prévinquières / CF

### « Mon école mon cours d'eau »

Dans le cadre de sa mission de communication et de sensibilisation, le SMBV2A propose chaque année aux écoles primaires du bassin versant de venir à leur rencontre afin de leur faire découvrir la richesse des milieux aquatiques et l'importance de les préserver.

Concrètement, les élèves bénéficient d'une demi-journée d'animation sur le terrain, sur le ruisseau le plus proche de leur école. Des ateliers ludiques en bord de rivière permettent d'aborder différents thèmes, en fonction des possibilités offertes par le site. Ainsi, en 2017, 40 demi-journées, gratuites pour les écoles, ont été réalisées pour plus de 850 élèves sur le territoire, grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de l'Aveyron, et du SMBV2A.

### Gestion des embâcles

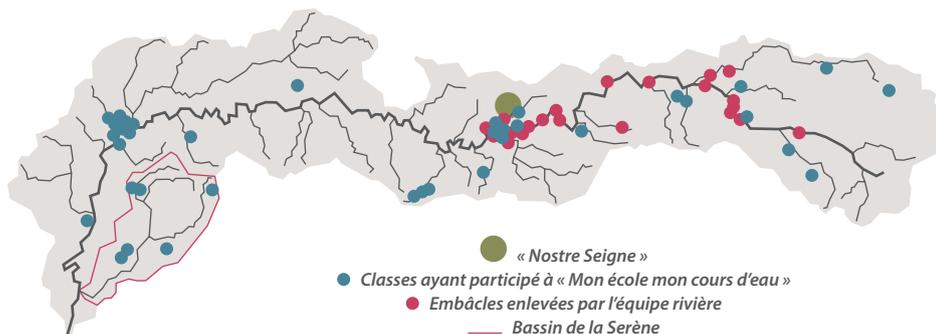
Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris flottants retenus par un obstacle en lit mineur tels qu'une souche, un arbre tombé, etc... Ils présentent de nombreux effets bénéfiques sur le fonctionnement du milieu aquatique comme la stabilisation du lit, la diversification des habitats et des écoulements ou bien encore la production de nourriture pour les macro-invertébrés.

Néanmoins, dans certains cas, la présence d'un embâcle peut induire des perturbations pour le cours d'eau, en terme de fonctionnement hydraulique, et pour certains usages comme l'aggravation du risque d'inondation, la menace pour la stabilité des ouvrages, l'érosion des berges, le colmatage...

Enlever un embâcle ne doit donc pas être systématique.

Le choix de son retrait fait partie d'une gestion raisonnée du cours d'eau.

En 2017, l'équipe du SMBV2A a retiré 400 m<sup>3</sup> d'embâcle sur le territoire médian et haute vallée de l'Aveyron (26 sites, 58 jours hommes).



- « Nostre Seigne »
- Classes ayant participé à « Mon école mon cours d'eau »
- Embâcles enlevées par l'équipe rivière
- Bassin de la Serène





Pour en savoir plus,  
n'hésitez pas  
à nous contacter :  
SMBV2A  
16, rue de la Muraille  
12390 RIGNAC  
05.65.63.58.21

contact@aveyronamont.fr

Chargée de mission,  
animatrice du contrat de rivière :  
Marion Sudres



Le ruisseau La Fouillade / CF

## Au fil de l'eau / Les programmes

Les actions portées par le syndicat s'inscrivent le cadre de programmations pluriannuelles.

> Les « PPG » (programmes de gestion des milieux aquatiques), comme leur nom l'indique, sont consacrés aux travaux concernant les rivières (ripsylve, point d'abreuvements...) ou les zones humides (pâturages tournant...).

> Les contrats : programmes d'actions multithématiques pour agir sur l'ensemble des problématiques (assainissement, agricole, artisanat...) à l'échelle d'un sous-bassin (le contrat territorial Serène) ou du bassin (le contrat de rivière Aveyron amont).



### Un avenant au contrat Serène

Le contrat territorial est un outil de gestion intégrée, à l'échelle du sous-bassin versant de la Serène, ayant pour objectif de promouvoir des actions de reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques sur une période de 5 ans (2014 à 2018). Il a bénéficié courant 2017 d'un avenant permettant d'actualiser son programme d'actions (2017-2018). 10 actions complémentaires ont été rajoutées à la programmation initiale, dont 7 relevant directement d'enjeux agricoles.

L'avenant, signé entre les différents partenaires, dont le SMBV2A et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, permet ainsi d'assurer le financement des nouvelles actions.

### Des PPG validés jusqu'en 2021

En début d'année le conseil syndical a validé les (programmes) PPG de la Haute Vallée (ancien territoire du SIAH HVA) et de la Moyenne Vallée (territoire de Rodez agglomération) pour les années 2017 à 2021. Le PPG Basse Vallée (ancien territoire SIAV2A) continue sa déclinaison comme initialement prévu de 2015 à 2019, avec une année complémentaire en 2020.

### Un contrat de rivière en cours de finalisation

La première partie de l'année 2016 a été consacrée à la définition et à la validation par le comité de rivière de la logique d'action. En 2017, des groupes de travail technique ont élaboré les fiches actions du contrat de rivière, contenu essentiel du dossier définitif. Le début d'année 2018 sera consacré à la finalisation des fiches actions avec les maîtres d'ouvrages pressentis et au ciblage des actions à contractualiser avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le comité de rivière Aveyron amont sera amené à se réunir, courant 2018, pour examiner le dossier définitif en vue de sa présentation à la commission planification et à la commission des interventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



Partenaires financiers du projet

